

POINTS DE VUE

MONTFURON
AVENIR

N° 39 - Hiver 2016

Bulletin de «MONTFURON AVENIR» - Association loi 1901, fondée le 19 Août 1998, déclarée en Sous-Préfecture de Forcalquier : n° 0044003278.
«Développement harmonieux du village», «Sauvegarde de l'environnement», «Préservation des paysages», «Défense de la qualité de la vie».

INDÉPENDANCE, MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LIBERTÉ D'ACTION MONTFURON FACE AUX DÉFIS DE NOTRE ÉPOQUE.

Le mot du président :

Un vrai débat va-t-il s'ouvrir à Montfuron, concernant le projet de lotissement sur le terrain du verger communal, à proximité de St Elzéar ?

Ce projet est important tant pour l'accueil de nouveaux habitants que pour préserver le paysage, puisqu'il occupera le premier plan, au pied du village actuel. Vous trouverez dans ce nouveau numéro de Points de Vue un certain nombre d'informations, mais bien des choses restent à décider.

Nous avons plaidé auprès de l'équipe municipale pour qu'une réunion publique ait lieu pour faire le point avec vous, vous indiquer les prochaines étapes et pour recueillir vos avis afin que le projet les prenne en compte, dans toute la mesure du possible.

L'accueil qui nous a été réservé par Pierre Fischer et Gérard Guillot a été plutôt positif même s'ils insistent à juste titre sur la complexité du projet et les délais incompressibles. **Mais nous pensons justement que ces délais pourraient permettre de bien associer les Montfuronnais à des choix qui engageront l'avenir pour longtemps.**

Mais le projet du verger n'est pas tout ! **Nous expliquons en page 2 nos différents objectifs.** Comme vous le verrez, les sujets ne manquent pas et nous devons continuer à retravailler nos manches pour avancer. Ceux qui participent déjà à nos initiatives apprécient la liberté de parole et la convivialité que nous savons partager. **Nous disons aux autres, notamment aux nouveaux habitants, qu'il ont toute leur place dans notre association et que nous serions heureux de les accueillir.**

SOMMAIRE

Le Mot du Président.	p.1
Objectifs de Montfuron Avenir.	p.2
Dossier (pages 4 à 6)	
Lotissement du "VERGER".	p.4
Réunion publique ?	p.4
À propos des SEM	p.6
La SemOp	p.7
Divers	
Rétablir la vue !!	p.2
Balade annuelle	p.3
Vide-grenier 2015.	p.5
Assemblée générale 2015.	p.6
Aire d'accueil / végétalisation.	p.5
Épiphanie réussie.	p.7
Montfuron en voie de disparition ?	p.8
La Loi NOTRe.	p.8
Bulletin d'adhésion	p.8

TRÈS BONNE ANNÉE 2016 .

George Bertrand

RÉTABLIR LA VUE !!

L'élagage des arbres du terrain multi-usage... Ou comment réusciter la splendeur de notre panorama perdu.

Il ne s'agit pas de reproduire le miracle de S-Elzéar de Sabran, qui de passage à Montfuron, aurait guéri un aveugle ; mais bien-sûr de répondre enfin à une demande de longue date de la population montfuronaise, mais aussi de nombreux visiteurs amoureux de notre village que de retrouver les magnifiques vues qu'offrait notre village depuis sa place.

Si pour l'une d'entre elle, occultée par les WC municipaux, il est trop tard ; pour l'autre, à droite de la mairie, il suffirait d'élaguer copieusement les arbres entourant le "temple" et le terrain multi-usage en contrebas de la mairie.



De plus en plus urgent...
Un bon étiage suffirait
pourtant à rétablir la vue.

Une solution à laquelle, semble-t-il, adhèrent largement la plupart des membres de la municipalité, mais qu'il conviendrait d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, si l'on veut espérer sa mise en œuvre au meilleur moment, de sorte que tous le monde puisse à nouveau profiter de la vue l'été prochain.

La fin d'hiver étant la saison la plus souvent recommandée, idéalement la période qui précède le redémarrage de la végétation au printemps.

Nous demandons donc que le conseil municipal délibère prochainement du principe puis des modalités d'un élagage rapide de ces arbres de façon à dégager le panorama depuis la place, comme autrefois. ■

LES OBJECTIFS DE MONTFURON AVENIR

NOTRE MOTIVATION : MONTFURON & LES MONTURONNAIS !

L'association Montfuron Avenir s'est donné pour but de "promouvoir le développement harmonieux de Montfuron, en veillant à la sauvegarde de l'environnement, à la préservation des paysages, à la défense de la qualité de vie".

NOS ORIGINES * :

- #1 **Montfuron Avenir** « s'est constituée en août 1998 pour exprimer l'émotion et l'inquiétude de nombreux montfuronais face aux projets de lotissements concernant le cœur du village et ses abords immédiats. »
- #2 « Simples résidents, tenus jusque-là à l'écart de la gestion de la commune, ils se sont sentis obligés d'intervenir collectivement et de susciter un débat public pour éviter un désastre annoncé : la fermeture de la place sur son flanc sud par une barre continue de logements, l'implantation sous le Belvédère d'un lotissement dense et mal conçu, le déplacement et, à terme, la suppression de l'école. »

NOTRE "FIL CONDUCTEUR" * :

- #3 **Montfuron Avenir** « répond a un besoin plus vaste qui est celui de beaucoup d'habitants occasionnels ou permanents : se tenir mieux informés des initiatives qui les concernent, susciter le dialogue avec les autres habitants et avec les élus, participer aux décisions qui engagent l'avenir du village (eau, voirie, maintien de l'école, restauration du patrimoine, sauvegarde des paysages). »
- #4 Avec son bulletin « Points de vue » : « l'association souhaite faire connaître à ses adhérents, ainsi qu'à tous les habitants intéressés, les informations qu'elle collecte et les actions qu'elle entreprend. »

À QUOI DOIT-ELLE CETTE LONGÉVITÉ ?

#1 Sans doute à ce que dès le début nous nous sommes donné des règles de fonctionnement permettant à notre association d'être à la fois durable, indépendante et démocratique.



Des actions... Mais aussi de la convivialité.

Tout d'abord, l'association a limité son recrutement aux personnes résidant sur la commune, soit de façon permanente, soit de façon intermittente. Tout en acceptant le soutien de nos visiteurs ou amis, nous avons écarté les adhésions coup-de-cœur que proposaient de nombreux amoureux de Montfuron de passage chez nous.

#2 Donc des adhérents relativement peu nombreux - représentant toutefois entre un quart et un tiers des montfuronais, ce qui est assez exceptionnel pour une association locale comme la notre - mais fidèles et motivés, qui par leurs cotisations régulièrement et généreusement versées assurent l'indépendance et la liberté d'action de l'association.

En effet la seconde caractéristique de Montfuron Avenir est de s'être maintenue complètement indépendante de toute institution, sans solliciter ni recevoir aucune subvention, ni de la commune, ni du département, ni de tout autre pouvoir constitué.

Certes nous ne cherchons pas à vivre dans une tour d'ivoire !

Nous apprécions le parrainage d'associations plus anciennes comme **Luberon Nature** ; nous sommes en contact avec les groupements les plus proches de nos préoccupations, comme **Tétéa** à Sainte-Tulle, ou **Alpes-de-Lumière** à Forcalquier.

Mais il s'agit-là d'échanges libres et ouverts, qui n'altèrent en rien notre liberté de parole.

De même le dialogue permanent que nous avons tenté d'établir avec nos élus n'a jamais été synonyme de collusion et de complaisance.

Participant de grand cœur à la vie du village, nous tenons à y faire valoir nos convictions et notre volonté de critique positive.

* Ces paragraphes, entre guillemets, sont des citations d'articles parus dans des numéros précédents...

#3 La force de ces convictions, nous la tirons - *et c'est la troisième caractéristique de Montfuron Avenir* - de notre fonctionnement **démocratique**.

Chaque année, dans le courant du mois d'août, une Assemblée Générale permet à la plus grande part de nos adhérents de s'exprimer. **Les orientations majeures, les textes principaux y sont discutés et votés.** Les membres du Conseil d'administration et du bureau y sont élus. Ces procédures, qui peuvent paraître lourdes à une petite association, donnent **une réelle crédibilité à nos délégués, et un poids plus grand à nos interventions.**

Montfuron Avenir a contribué au développement d'un début de démocratie locale dans un village qui n'en n'avait guère connue jusque-là.

Peu à peu, souvent **sous notre pression, d'autres pratiques se sont instaurées** : *des séances municipales ouvertes au public, un périodique régulièrement distribué, des commissions qui auraient dû devenir le lieu d'informations partagées, si ce n'est de débat...*

QUI SOMMES-NOUS ?

#1 Nous sommes **ni une « clique » politique, ni un syndicat opposé à la Mairie** - *contrairement aux préjugés que certains se sont complu à penser* - et encore moins des « fadas » réactionnaires. **Surtout pas !**

#2 **Nous sommes des habitants** permanents ou intermittents de Montfuron, venus parfois de loin, mais **ayant fait le choix décisif de s'installer dans ce beau village.** Certains avec parfois ce regard d'extérieur qui permet de **relativiser un peu la pertinence et la cohérence des projets qui se succèdent** dans notre petit village et de **prendre du recul devant les ambitions qui se font jours.**

Nous gardons les yeux ouverts face à l'avenir et devant l'évolution des modes de vie qui concerne aussi un petit village comme Montfuron ; et qui incite à accompagner ces changements.

NOS RÉALISATIONS :

#1 C'est souvent *-et surtout-* de **tout ce qui ne se voit pas** au premier abord que sont constitués **les grands succès de Montfuron Avenir dans le passé** : *les projets de lotissements comme ceux de 1998, les éoliennes ou la centrale photovoltaïque...* **Projets que nous avons réussi à circonscrire,** alors que nous **en retardions ou améliorions d'autres** : *jardin à Papillons, Verger...*

#2 Bien que toutes nos idées et réflexions ne furent pas toujours prises en compte ou correctement réalisées ; **nous pouvons être fiers de ce qui a été initié sur l'impulsion de notre association** : *l'embellissement de la place du village, l'instauration des jours du patrimoine...* Que nous espérons voir se poursuivre et se pérenniser.

#3 De plus nous avons **plusieurs fois contribué directement par des dons à la sauvegarde du patrimoine ou à l'amélioration de la qualité de notre vivre-ensemble** : *achat de la balançoire à ressort, participation à l'achat de la table de ping-pong et don de 500 € pour la rénovation du moulin...*

#4 Loin d'être rétrogrades et hostiles aux changements, **nous collaborons avec la mairie là où cela semble conforme à nos convictions.** Nous essayons **d'anticiper les changements sociaux et démographiques** de Montfuron en **en mesurant avec prévoyance** les effets positifs ou négatifs pour le village.

Ce qui nous amène à **poser parfois certaines questions et à remettre en cause certaines orientations** et à **pointer du doigt certaines décisions municipales** : *les dimensions démesurées et dispendieuses du parking, la nécessité de réaliser un parc à papillons, le poids de l'endettement des Montfuronnais, difficile à assumer financièrement (pour des réalisations dont ils ne retirent pas toujours d'avantage concret ou visible).*

#5 Par contre, **ce que nous cherchons à soutenir, ce sont des activités et installations adaptées à la structure du village et ses particularités** ; plutôt qu'accueillir celles - *plus au moins interchangeables* - imposées par la DLVA (comme les manifestations du "programme culturel", ou le "nouveau format" de la fête du village...). Tout cela, en restant attentif à ce que **Montfuron reste le village unique qu'il est...**

C'est pourquoi, entre autre chose, **Montfuron Avenir**, avec le soutien de la commune et en collaboration avec d'autres associations, **aimerait beaucoup s'investir pour la rénovation du Castélas, dans l'aménagement de la place du village ou la réouverture des chemins et sentiers** autour du village...

Ainsi nous invitons tous les habitants - ceux de longue date mais aussi les « nouveaux venus » - **à partager leur regard et à apporter leurs idées**, pour notre village et son patrimoine si particulier ; **en rejoignant l'association Montfuron Avenir**, en la soutenant dans ses futures démarches ; en espérant que notre village ne soit pas réduit prochainement à n'être qu'une annexe impuissante de Manosque ou de la DLVA mais qu'il reste le siège d'une commune fière de ses valeurs et jalouse de son authenticité et de son indépendance. ■

Carola Hendorf-Pfennig.

BALADE ANNUELLE

Samedi 18 juillet 2015:



La chaleur caniculaire...

C'est vers la fin d'un après-midi caniculaire, que notre balade annuelle nous a mené jusqu'au rafraîchissant **Lac de Mériton**, normalement interdit à la baignade où - grâce à l'aimable et exceptionnelle autorisation de sa propriétaire, M^{me} Curetti - nous avons pu y "faire trempette" pour nous y rafraîchir. ■



... na pas eu raison de notre motivation : atteindre...



... le lac de Mériton, un but plutôt rafraîchissant.

PROJET LOTISSEMENT DU "VERGER". SUITE AUX DÉBATS DE NOTRE AG... QUELQUES PROPOSITIONS...

PARTICIPANTS À LA RÉUNION DU 28 JUILLET.

*Membres du
Conseil Municipal :*
Pierre Fischer, Maire.
Gérard Guillot, Adjoint.

*Membres de
Montfuron Avenir :*
François Guionnet, Président.
Georges Bertrand, v.-p.
Sylvain D'Apuzzo,
Secrétaire et trésorier-adjoint.

RÉUNION PUBLIQUE ?

Extrait d'une lettre récemment
adressée à M. le Maire.

"Nous avons bien noté que
votre objectif principal était
d'assurer le développement du
village pour garantir la pérennité
de l'école et la viabilité des
services communaux. **C'est un
objectif que nous partageons.**

Cependant **l'objectif principal
de Montfuron Avenir**, quant à
lui, est de **préserver la qualité
exceptionnelle du paysage de
notre village et cela suppose
que l'aménagement du verger
soit exemplaire.** Nous sommes
prêts à y contribuer. (...)

(Nous) vous avons proposé
de tenir **une réunion publique
dans la prochaine période** afin
d'informer complètement les
Montfuronnais, de répondre à leurs
questions et de commencer à
recueillir leurs avis et suggestions
en vue de préciser les règles
d'aménagement qui restent à définir.

(...) Nous pensons que vous
pourriez saisir l'occasion des
fêtes de fin d'année pour la tenue
de cette réunion. À défaut
vous pourriez la programmer
lors des vacances d'été afin
d'obtenir une participation
maximale."

Comme le maire n'excluait
pas l'idée d'une telle réunion
publique, nous espérons qu'elle
sera bientôt programmée. ■



Le "verger". C'est sur ce site, concédé à CITIC, qu'une extension du village doit être conçue.

Le Conseil Municipal du 29 juin 2015* a donné son accord aux propositions de l'aménageur CITIC pour le projet de lotissement sur le terrain du Verger communal, avec la viabilisation de 13 parcelles, dont une serait réservée à la Mairie, avec la possibilité d'y construire 3 logements. Un bassin de rétention des eaux est également prévu.

Une délégation de Montfuron Avenir a rencontré le 28 juillet Pierre Fischer, maire de Montfuron et son adjoint Gérard Guyot qui ont expliqué les objectifs poursuivis par la commune et répondu aux questions sur l'avancement du projet.

RAPPELS :

- #1 La « zone à aménager » du Verger, dans le cadre du PLU et en plus de celui-ci, doit faire l'objet d'un « règlement spécifique » pour en coordonner les constructions, de sorte qu'elles s'intègrent avec **cohérence et en harmonie** avec le village.
- #2 En 2013, un projet de cession à la société CITIC, nous paraissant **très hasardeux**, inévitabile au détriment de la commune et trop hâtivement décidé ; nous avait fait réagir vigoureusement. Celui-ci **avait finalement été ajourné**, afin d'être réétudié de manière plus approfondie.
- #3 L'objectif affiché par la commune - *concordant avec ceux de Montfuron Avenir* - qui était de **faciliter l'accueil de jeunes couples et familles** ; nous semblait **intenable et irréaliste** de cette manière.

Alors que les services de l'Etat souhaitaient la réalisation d'un plus grand nombre de logements, **la mairie a veillé à ce que la surface des parcelles soit en moyenne de 650 m²** afin d'assurer plus de confort aux futurs acquéreurs.

En vendant ce terrain de **13 303 m²** pour **seulement 140 000 €** (plus la valeur une fois viabilisée, environ 100 000 €, de la parcelle conservée), soit bien **en-dessous de la valeur vénale du terrain**, la commune entend avant tout favoriser la venue de nouveaux habitants.

Chaque parcelle serait vendue aux conditions du marché, **de 80 000 à 140 000 €**, en tenant compte des contraintes liées à la nature des sols.

(.../...)

(.../...)

Ces informations ont été communiquées aux adhérents de Montfuron Avenir lors de l'Assemblée Générale du 15 août 2015.

Elles n'ont pas soulevé de contestations fondamentales, les membres étant pour la plupart d'accord avec la construction de ce lotissement et la venue de nouveaux habitants dans la commune.

Les travaux de la Mairie et des élus semblent à premier abord aller dans le bon sens.

NÉANMOINS UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS ONT ÉTÉ SOULEVÉES PAR NOS MEMBRES :

- #1 **L'acquisition de 13 303 m²** par la société CITIC pour 140 000 Euros plus une parcelle se fait à **un prix très inférieur** à ceux pratiqués actuellement dans le secteur.
- #2 **L'aménageur ne s'engage en aucune manière**, s'agissant d'une promesse de vente unilatérale. Il s'y ajoute plusieurs **conditions suspensives** lui permettant de **se désister facilement**.
- #3 **Rien n'est prévu pour** limiter le prix de vente des parcelles afin de **faciliter l'installation de familles susceptibles de contribuer au dynamisme du village**, plutôt que de résidences secondaires.
En l'absence d'appel d'offres il est difficile d'apprécier la validité de l'offre de CITIC. Pierre Fischer nous a toutefois précisé que de nombreux aménageurs ont été contactés sans succès.
- #4 **Les élus se débarrassent de la Maîtrise d'Ouvrage** et n'ont **plus aucun contrôle** sur les constructions et leur destination.
Les surprises ne vont pas forcément dans le bon sens et **les administrés souhaitent avoir une vision plus concrète du projet**, tant d'un point de vue financier qu'architectural.

Il reste à établir un plan d'aménagement détaillé qui sera décisif pour la qualité de l'aménagement de ce projet.

C'est très important puisque le verger est situé **entre la chapelle St Elzéar et la place du village**. Pour le moment un recours contre le PLU engagé par un habitant devrait, selon le maire, **suspendre le projet pour deux ans environ**.

L'association Montfuron Avenir place **la défense du patrimoine** en tête de ses objectifs.

Elle s'attachera de ce fait à formuler **quelques propositions constructives** pour contribuer au succès de ce projet et pour permettre à nos élus de **garder le contrôle de sa réalisation**.

Il nous semble d'abord que l'étude de sols devrait être entreprise avant toute fixation du prix des terrains, pour apprécier exactement l'ampleur des contraintes liées à la **présence d'argile** sur tout ou partie du terrain et **les surcoûts susceptibles d'en résulter** pour les constructions.

Pour **la maîtrise d'ouvrage** le maire nous a expliqué que **la commune ne disposait pas des compétences nécessaires** et entend tirer les conséquences des difficultés de ventes en direct des 3 lots des Tennis.



Lieu du futur bassin de collecte, en contrebas du projet

Le recours à un **"Maître d'Ouvrage Délégué"**, connaissant tous les rouages du financement et le montage de ce type de projet ainsi que **la réalité de la mise en œuvre d'un lotissement** pourrait être une réponse permettant de pouvoir en dessiner les formes, d'avoir une vision architecturale du projet, **d'avoir une vision réaliste, concrète, des coûts, des investissements et des éventuels bénéfices** que la commune et ses administrés pourront en attendre... ■

Jérôme Richard.

VIDE-GRENIER 2015

Bilan du vide-grenier organisé par MONTFURON AVENIR.

Samedi 20 Juin le vide-grenier organisé par **Montfuron Avenir** a rassemblé une vingtaine d'exposants.

L'encaissement des places payantes a rapporté 225 €.

Il nous faut remercier **Sylvain** aidé de **Janine Sivan** et de **Roseline D'Apuzzo**, d'avoir tenu le stand de l'association qui a rapporté 15 euros de plus.



Chiner et dénicher...
Ambiance.

Merci encore à **Élise Feller, Sylvain, Lucette Leouffre et moi-même** pour les dons servant à alimenter le stand.

Il est cependant à regretter que si peu de nos membres aient pu participer à cette journée. ■

François GUIONNET

L'intégralité du compte rendu de l'assemblée générale est consultable sur notre site internet :

www.montfuron-avenir.fr/uploads/AG_2015_CR_web.pdf

Réuni le 18 août 2015, le Conseil d'Administration de Montfuron Avenir a désigné les membres du bureau :

Président :

M. Georges Bertrand.

Vice-Présidente :

M^{me} Carola Hendorf-Pfennig.

Vice-Président :

M. Jérôme Richard.

Trésorier :

M^{me} Roseline D'Apuzzo.

Trésorier-adjoint :

M. Bernard Bouvier.

Secrétaire :

M. Sylvain D'Apuzzo.

Secrétaire adjoint :

M. Étienne Feller.

Les autres membres du

Conseil d'Administration :

Janine Sivan, Jacques Leclair, Jean-Louis D'Apuzzo, Sheldon Leader. ■

L'AIRE D'ACCUEIL

Une végétalisation inachevée.

À l'instar de la plupart des collectivités territoriales, en raison des difficultés et délais préalables à tout investissement et à toute réalisation, notre commune de **Montfuron est obligée de mener plusieurs projets de front** : PLU, Aire d'accueil, Verger... **Au risque de s'éparpiller** et malgré les efforts, de ne pas les voir tous se réaliser (Hôtellerie 5*, Jardin à Papillon...). Un autre risque est celui du **"ni fait ni à faire"**, celui de ne pas les achever complètement ou d'en négliger les finitions.

Concernant l'aire d'accueil, inachevée, **nous demandons que la commune ne tarde plus à en réaliser la végétalisation**, quitte à faire des économies en la confiant à ses talentueux employés municipaux. ■

À PROPOS DES SEM. LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE.

La priorité, conserver la mainmise sur le projet de construction du lotissement du Verger afin de maintenir la Maîtrise d'Ouvrage - soit le contrôle - sur le projet, sur les choix de construction, de la commune, voici quelques exemples d'entreprises d'économie locale susceptibles de porter ce projet.

Créée en 1956, la **Fédération des Entreprises Publiques Locales - dites "Epl"** - assure la transparence et garanti l'intérêt général et des performances globales, c'est le seul représentant des **1 208 sociétés ayant l'appui des collectivités territoriales**. La Fédération des Epl est représentée en Provence-Alpes-Côte d'Azur à Marseille.

DIFFÉRENTES FORMES D'EPL PERMETTENT UN MONTAGE JURIDIQUE ADÉQUAT :

#1 Les Sociétés d'économie mixte (SEM).

Société anonyme rassemblant **une (ou des) collectivité(s) locale(s)**, majoritaire(s) au capital, et **au moins un partenaire privé**. Ces SEM sont créées pour permettre à une région, à un groupement de commune, à une commune, **d'établir des programmes de développement, d'infrastructure, de construction**.

Une SEM régionale à Sisteron s'occupe plus particulièrement de favoriser l'installation des entreprises sur sa commune.

#2 Les Sociétés publiques locales (Spl).

Société anonyme rassemblant au moins **deux collectivités locales**, qui détiennent la totalité du capital.

#3 Les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp).

Société anonyme créée par **une collectivité locale** ou un groupement de collectivités, avec au moins **un actionnaire opérateur économique**.

Il faut que **le capital soit au minimum de 225.000€** soit au moins **112.501€ pour la part communale** ce qui est la principale difficulté. Mais **la valeur du terrain** constitue **une dotation à prendre en compte** pour atteindre ce montant.

C'est la solution pour Montfuron, - comme il n'y a pas beaucoup d'autres opérations immobilières inscrites au calendrier communal - qui permettra à la commune une grande indépendance d'action, de choix, de réalisation.

Une particularité : le moment de l'appel d'offres.

L'appel d'offres est lancé par la collectivité locale en amont de la constitution de la SemOp pour désigner l'actionnaire ou le groupement d'actionnaires qui s'associera avec elle.

Pas de double mise en concurrence : la collectivité peut ensuite confier **les missions contractuelles directement à la Sem**.

Un objet précis et une durée limitée.

Comme son nom le laisse entendre, l'activité d'une SemOp réside dans la mise en œuvre **d'un contrat unique pour lequel elle est créée**. Son existence cesse à l'expiration des missions prévues dans le contrat.

Sa vocation : permettre, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, **des partenariats territoriaux structurants**, clairement identifiés dans leur durée et leur objet.

Un partenariat équilibré sous maîtrise publique.

L'actionnaire opérateur participe à l'activité comme à la gouvernance de la Sem, tandis que les statuts et un éventuel pacte d'actionnaires assurent un équilibre entre les partenaires.

À la différence des différentes formes de PPP (Partenariat Public Privé), **la SemOp offre à la collectivité une maîtrise plus directe et régulière** de la mise en œuvre des missions confiées.

(.../...)

LA SEMOp : Une Epl attendue

Les collectivités locales sont à l'initiative de sa création. Elles décident d'en détenir ou non la majorité du capital, en fonction des enjeux locaux et de leur capacité d'investissement. **La SemOp est obligatoirement présidée par un élu.** Enfin, elle est enracinée localement et guidée par l'intérêt général.

Le risque d'une éventuelle perte de maîtrise d'ouvrage est virtuel. **Il n'existe qu'un seul donneur d'ordres : la collectivité.**

La SemOp étant une société anonyme, elle ne peut se substituer à une collectivité ni se voir transférer tout ou partie de ses prérogatives. **La collectivité ne pourra donc pas se dessaisir de la maîtrise d'ouvrage.**

Une palette de dispositions garantit aux élus un contrôle permanent :

- **la présidence** de la SemOp exercée de droit par un élu,
- la liberté pour les collectivités de choisir d'être ou non majoritaires au capital,
- **la minorité de blocage** garantie aux élus si la collectivité décide d'être minoritaire,
- l'existence de **clauses statutaires** ou **d'un pacte d'actionnaires** permettant à la collectivité de bénéficier d'un pouvoir décisionnel renforcé en matière de choix stratégiques,
- **un reporting** assuré aux élus comme c'est le cas pour toutes les Epl : rapport annuel des administrateurs, rapport du délégataire...

L'objet de la société étant réalisé, la société doit être liquidée, même en cas de réalisation anticipée de sa mission.

La collectivité dispose alors **d'une entière liberté de choix quant au mode de gestion de l'équipement** ou de la mission jusqu'alors confié à la SemOp.

Dans l'éventualité où la décision d'une gestion en SemOp serait de nouveau prise, une nouvelle SemOp devrait être constituée au terme d'une nouvelle procédure de sélection de son actionnaire opérateur.

Les élus administrateurs des SemOp bénéficient de **la même sécurité juridique** que dans les autres Epl.

Le statut de mandataire élu d'une collectivité actionnaire **protège les élus et leur évite de se voir considérer comme « conseillers intéressés » ou comme « entrepreneurs de services publics ».**

Ce statut, qui transfère la responsabilité civile à la collectivité actionnaire, permet également d'éloigner le risque de « prise illégale d'intérêts ».

Le dispositif SemOp permet aux collectivités, notamment les plus petites, de **contrôler pleinement des activités qui leur paraissent essentielles.**

Il leur est parfois compliqué de concrétiser cette volonté en raison de leurs ressources financières et techniques inextensibles et de leurs difficultés à recruter les équipes requises.

Avec les SemOp, les « petites villes » bénéficieront de l'expertise, des ressources financières, techniques et humaines d'un opérateur tout en disposant d'une réelle maîtrise publique. ■ JR

(.../...)

Toutes ces sociétés sont françaises et réunies sous la bannière des Entreprises Publiques Locales.

Elles sont affiliées au réseau européen des 25 000 entreprises publiques locales (Epl) représenté par **le Ceep, le Centre Européen des Entreprises à participation publique.** Elle est dirigée, et à tour de rôle présidée, par des élus locaux issus des principales familles politiques. Leurs actions sont soutenues par 30 partenaires. ■

Jérôme Richard.



Un exemple récent, en banlieue Nantaise, d'opération immobilière réalisée par une Epl.

ÉPIPHANIE RÉUSSIE

"La Galette des Rois", de Montfuron Avenir.



Un début d'année convivial.

C'est un groupe chaleureux, qui s'est rassemblé dimanche 3 janvier, à l'occasion de l'Épiphanie ; tous ravis de se retrouver dans l'ambiance amicale qu'avait préparée Janine Sivan ; pour partager l'incontournable "Galette des Rois" de début d'année. ■

LA LOI NOTRe L'arrêt de mort des petites communes ?

Datant du 7 août 2015, la **Loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) fait partie de la **nouvelle dynamique de décentralisation** mis en œuvre sous la présidence de François Hollande et vise notamment à **renforcer les compétences des régions et des EPCI** (intercommunalité) **au détriment des départements et des communes.**

En effets ses principaux objectifs sont :

- **Le renforcement des compétences des régions**, héritant de compétences jusqu'à présent départementales et qui seraient chargées de rédiger **un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** qui aurait valeur prescriptive et définirait les régimes d'aides aux entreprises, ainsi qu'**un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)** qui aurait valeur prescriptive à l'égard des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).

- **La réduction des compétences des départements.**

En particulier certaines, structurantes et stratégiques, liées à l'économie et aux transports qui seront réduites, les départements voyant leurs rôles recentrés sur les solidarités territoriales et les actions sociales.

- **Le transfert de certaines compétences** de l'État, des départements ou des communes vers les EPCI, notamment les métropoles (mais aussi les agglomérations).

- **L'agrandissement des EPCI au travers d'une nouvelle carte intercommunale.**

Dès 2017, les intercommunalités de moins 15 000 habitants (soit 70% des EPCI) devront se regrouper et fusionner.

MONTFURON EN VOIE DE DISPARITION ? COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2015.

C'est un cri d'alerte, aux accents désespérés, qu'à lancé notre maire, Pierre Fischer, lors de la réunion publique du 19 octobre 2015 qu'il organisait dans le cadre du mouvement national "Communes, un patrimoine en danger / L'Appel pour toutes les communes de France" initié par l'Association des Maires de France.

S'il y avait une certaine ironie à constater le revirement de notre municipalité, longtemps promotrice des vertues d'une intercommunalité supposée être au service des communes ; force est de constater **la noirceur du tableau qui se profile à l'horizon.**

En effet **les politiques actuelles - la loi NOTRe notamment - visent à une recentralisation brutale des communes aux seins des intercommunalités - sous prétexte d'économies d'échelle - ou à leur disparition** dans le cadre de la création de **communes nouvelles.**

Baisses des subventions et des dotations qui menacent l'autonomie financière (*d'abord... puis politique ensuite*) des communes, **transferts de compétences** au profit des EPCI (*intercommunalité*) ou des régions... **l'avenir des communes n'a jamais été aussi inquiétant.**

Avec les risques que cela implique : **désintégration du réseau associatif** et des services d'intérêt public locaux qu'elles gèrent... **désintérêt des citoyens pour la politique.**

Pour signer la pétition > www.change.org/p/l-appel-du-19-septembre-pour-toutes-les-communes-de-france

Sous couvert de décentralisation, c'est donc une sorte de **recentralisation régionale / régionalisation** qui est à l'œuvre.

Elle **compliquera forcément la prise d'initiative locale** (notamment pour une petite commune comme Montfuron) et **limitera certainement l'exercice des différentes formes de**

démocratie locale et participative, (pourtant préconisée par les règlements européens) alors que cela s'avèrerait au contraire **indispensable dans un contexte actuel** miné par une crise de la citoyenneté et par un déficit de confiance envers notre « classe politique » et son manque croissant de légitimité. ■ SD'



L'heure du Réquiem ?

Le maire évoquant "le mauvais exemple" de l'Allemagne*, que l'état français tente d'imiter depuis longtemps, où - **du moins selon l'analyse de l'association des maires de France - la recentralisation** (*régionalisation, accroissement de la taille des communes...*) **n'aurait permis aucune économie**, tout en provoquant **un désintérêt des allemands pour leur démocratie** (*avec des taux de participation aux élections extrêmement bas*).

En ce qui concerne Montfuron, le budget 2015 est assuré... mais pour 2016 rien n'est moins sûr.

C'était en tout cas le message porté par M. le maire, qui a encouragé l'assistance à le suivre dans cette démarche, et à signer la pétition lancée par l'Association des Maires de France. ■ SD'

* Une analyse, partielle et assez discutable, qui n'engage que son auteur et l'Association des Maires de France.



MONTFURON AVENIR

Rue du Four - 04110 Montfuron

Ass. loi 1901, fondée le 19 Août 1998, déclarée en Sous-Préfecture de Forcalquier : N° 0044003278.

Adhésion 2016

Nom : Prénom(s) :

Adresse :

E-mail : @

Téléphone : Mobile :

Adhésion individuelle : x 10 € = €

Adhésion couple : x 20 € = €

Don et soutien (libre) : €

En espèces ou par chèque bancaire établi à l'ordre de **Association Montfuron Avenir**.
Adresse : **M^{me} D'apuzzo, trésorière de Montfuron Avenir - Le moulin à vent - 04110 Montfuron.**

